

Zeitschrift: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =
Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 13 (1995)

Artikel: Education physique féminine entre 1900 et 1930

Autor: Klesli, Eva

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-871674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Education physique féminine entre 1900 et 1930

Les motivations pour l'introduction de la gymnastique féminine ont été très différentes de celles des garçons. Si ces derniers pratiquent la gymnastique pour des raisons de défense nationale, la santé de la jeunesse féminine a été la base principale de l'introduction de l'éducation physique des jeunes filles. Ces deux chemins parallèles vont cependant se croiser et s'influencer au cours des décennies qui suivent leur début. Si le grand frère protège sa petite sœur au départ en lui transmettant un peu de sa discipline et de son organisation, celle-ci dès la fin des années 20 va rechercher son indépendance et bien des années plus tard sera capable d'apporter à son ancien protecteur une note d'originalité qui lui manquait dans le passé.

Motivation militaire pour la gymnastique masculine

A cause des événements politiques (la question savoyarde, la guerre franco-allemande 1870/71), la défense devient une question nationale en Suisse.¹ Elle s'exprimera de façon légale dans la nouvelle constitution de 1874 qui va introduire la gymnastique comme branche obligatoire pour la jeunesse masculine dès l'âge de dix ans. Les débuts de cette discipline sont laborieux et trouvent une certaine opposition dans les cantons fédéralistes qui acceptent mal cette ingérence de la Confédération dans leurs affaires privées. Bon gré, mal gré, ceux-ci commencent à construire des places et des halles de gymnastique et à former les enseignants dans les écoles normales. Sans les inspections fédérales, les cantons n'auraient certainement pas montré beaucoup de zèle. Or, la Confédération va publier les résultats des examens de recrutement, ce qui va définitivement faire réagir les cantons qui se trouvent en queue du peloton. Ainsi, les Instructions publiques cantonales vont édicter des lois pour une amélioration du niveau scolaire et une introduction de l'éducation physique à l'école.

Pour sa part, la Confédération va s'appuyer sur deux sociétés de gymnastique: la

Société fédérale de gymnastique et la Société suisse des maîtres de gymnastique. Elle organisera des cours de formation pour les instituteurs dans des écoles de recrues spécialement conçues pour le corps enseignant.

Le but de cette éducation physique est de fortifier et de discipliner la jeunesse masculine par des exercices qui sont établis en fonction de la future tâche de soldat du citoyen suisse. Rien de commun avec l'éducation physique qui se pratique dans nos écoles aujourd'hui.

La santé, motivation principale de la gymnastique féminine

A la fin du 19^e siècle, la gymnastique féminine est pratiquement inexistante en Suisse. Seules quelques écoles de filles font figurer l'éducation physique dans leur programme scolaire, ce sont les écoles des grandes villes, où il existe des halles de gymnastique.

Les médecins et les pédagogues dénoncent les dégâts physiques causés par une éducation dominée par des activités statiques; ils dénoncent surtout les aberrations d'une mode qui prône la taille de guêpe avec le port du corset et les chaussures à hauts talons qui déforment les pieds. Ils «ne cessent de réclamer des exercices physiques pour les jeunes filles. Mais quant à l'application des théories, on se borne à quelques indications sommaires, tout en faisant de nombreuses réserves.»²

C'est leur collaboration avec les maîtres de gymnastique qui va amener progressivement à l'introduction de la gymnastique dans les écoles de filles. Ces derniers, tout en appuyant le raisonnement des médecins ajoutent un argument qui peut se rapprocher de la motivation militaire de la gymnastique des garçons; si la force physique des hommes est importante pour la défense de la patrie, la santé des femmes, qui mettent au monde les futurs soldats, a à fortiori encore plus d'importance. Les maîtres de gymnastique de Bâle sont les premiers à chercher à coopérer avec les médecins. Ils les réunissent un premier temps pour leur démontrer les bienfaits de la gymnastique sur la santé des jeunes filles. A cette occasion, même les médecins réticents sont obligés d'admettre que l'éducation physique enseignée selon une méthode bien structurée, et adaptée aux capacités du sexe féminin, ne peut être dangereuse, bien au contraire. A la suite de cette démonstration, médecins et enseignants vont établir ensemble un programme de gymnastique pour les filles de la ville de Bâle.³

Dès 1889, la Société fédérale de gymnastique organise des cours d'éducation

physique pour les instituteurs. En parallèle la Société suisse des maîtres de gymnastique met sur pied une formation équivalente pour les enseignants des écoles de filles, qui débute à Winterthour en 1891. Bien que ces cours essaient de développer la grâce et l'élégance chez les jeunes filles, beaucoup d'exercices sont empruntés à la gymnastique des garçons et ont un caractère martial.

Cependant, le grand pas franchi en faveur de l'éducation physique féminine est avant tout dû à l'enquête demandée en 1907 par la Société suisse d'hygiène scolaire et soutenue par la Société suisse des maîtres de gymnastique et la Société suisse des instituteurs.

L'enquête de 1907

Sur la proposition du Docteur Schmutziger, le 5 janvier 1906 la Société suisse d'hygiène scolaire demande au Département de l'Intérieur d'envoyer à toutes les Directions d'Instruction publique cantonales un questionnaire sur l'état de la gymnastique féminine dans leurs écoles.⁴

J. Spühler, vice-président de la Société suisse des maîtres de gymnastique, donne les résultats lors de l'assemblée générale de sa société le 19 juin 1909 à Soleure. Voici ce qui ressort de son enquête.

La gymnastique féminine dépend de la situation topographique des cantons, de l'occupation des habitants, des moyens financiers mis à disposition et de son appréciation par la population, les autorités et les enseignants. Ainsi elle est pratiquement inexistante dans les écoles primaires des villages de montagne et de campagne. Dans les écoles secondaires et supérieures, les conditions sont meilleures, car les grandes écoles possèdent en général un local. Certains cantons privilégient l'ouvrage manuel au dépend de l'éducation physique. Le co-rapporteur Bubloz juge que les fillettes de la campagne et des montagnes bougent peut-être assez quantitativement mais que la gymnastique peut leur apporter le manque qualitatif.⁵

Bref, la gymnastique féminine a encore besoin de beaucoup de stimulation pour occuper une place sérieuse dans le programme d'enseignement. Le résultat pratique de cette enquête est la publication en 1916 d'un manuel fédéral de gymnastique, ayant pour but d'aider les enseignants dans leur tâche. Cette enquête a également pour effet une prise de conscience des différents cantons. Certains d'entre eux feront des efforts pour promouvoir jusque dans leurs législations cette nouvelle branche.

Le plus grand obstacle que rencontre la gymnastique féminine est le manque de moyens financiers. Dans la plupart des cantons, les Directions d'Instruction publique ont déjà assez de mal à respecter les réglementations concernant la gymnastique des garçons, pour ne pas songer à s'occuper encore de trouver des fonds pour une branche qui est de toute façon considérée comme inutile par la population.

Gymnastique et sports féminins, synonyme de changement?

Les débuts de la gymnastique féminine en Suisse coïncident avec l'arrivée en Europe des premiers mouvements féministes et sportifs. On différencie à l'époque la notion de gymnastique et de sport, la première ayant un caractère éducatif et la seconde, un caractère récréatif.

Bien qu'indépendants et n'ayant aucune relation directe entre eux, le sport féminin et le féminisme, qui viennent d'Amérique et d'Angleterre, mettent en valeur les mêmes qualités, à savoir la confiance en soi, l'émancipation, l'indépendance et la sensibilisation aux contacts sociaux. Au tournant du siècle, on assiste en Suisse à l'ouverture de différentes écoles supérieures pour jeunes filles qui leur offrent la possibilité de faire des études universitaires. Ce droit est néanmoins réservé aux femmes des classes supérieures. Pour le sport, le cheminement est presque identique puisqu'il est pratiqué par la couche sociale qui a des loisirs, c'est-à-dire une minorité. Les autres sont d'abord initiées à la gymnastique et ne pourront goûter que plus tard aux joies du sport.

Sur le plan fédéral

Le mouvement en faveur du sport et des jeux, venu de Grande-Bretagne, va se répandre en Suisse et créer des dissidences. La Société suisse des maîtres de gymnastique se laisse dépasser par ce courant qui, selon elle, ne trouve pas sa place à l'école. Par contre, la jeune génération des professeurs de gymnastique, séduite, soutient les nouvelles idées sportives et fonde en 1908 une société parallèle, la Ligue suisse pour l'éducation physique et les jeux. Cette association va opposer au drill de la gymnastique scolaire des jeux, des excursions et surtout le plaisir des activités corporelles. Elle défend aussi une gymnastique féminine

qui évolue avec son temps. Les deux sociétés s'affrontent pendant plus de 17 ans et se réunissent finalement en 1925, pour le plus grand bien de la gymnastique scolaire.⁶ Celle-ci, tout en gardant les aspects positifs des théories du passé, s'ouvre aux sports et aux jeux.

Quant aux sports féminins, au début du 19^e siècle, seules quelques rares femmes en pratiquent en Angleterre. Vers la fin du siècle, ces activités sportives se développent. Les pionnières du sport féminin sont naturellement les femmes des couches sociales supérieures, qui disposent de leur temps libre. Les étudiantes des collèges américains créent les premiers clubs sportifs.⁷

Quand en 1896, Pierre de Coubertin organise les premiers jeux olympiques modernes, il ne prévoit pas d'intégrer les femmes dans ces nouveaux jeux. Celles-ci cependant ne se laissent pas écarter longtemps. Elles font une timide apparition aux jeux de Paris (douze participantes), et leur nombre va augmenter progressivement, ceci malgré l'opposition du fondateur des J. O. L'épreuve reine des jeux, l'athlétisme, leur sera néanmoins fermée jusqu'en 1928, date de la démission de Pierre de Coubertin du comité olympique. La Fédération sportive féminine internationale a organisé des jeux séparés pour les femmes de 1921 à 1934. A ce moment-là toutes les disciplines de l'athlétisme sont ouvertes aux femmes.⁸

Qu'en est-il des femmes suisses? On sait qu'il y eut une représentation féminine de la Suisse aux olympiades de Paris en 1900. On sait également qu'elles furent représentées aux jeux séparés organisés à Monaco par la Fédération sportive féminine internationale. Mais ces femmes reflètent une minorité. L'attitude en Suisse face au sport féminin est plutôt négative. Même la Société suisse de gymnastique féminine fondée en 1908, est opposée à ces nouveautés qu'elle ne trouve pas compatibles avec la nature profonde de la femme. Malgré ces oppositions, les sports et les jeux vont faire leur apparition dans les écoles de filles en Suisse grâce à la ténacité de la Ligue suisse pour l'éducation physique et les jeux. La réalisation pratique de son effort se manifeste dans le deuxième manuel «fédéral» de gymnastique pour les filles. Ce livre comprend en effet à côté des exercices de la gymnastique traditionnelle, des sports tels la natation, le patinage, le ski, les excursions, et, sous le titre d'exercices populaires, on trouve des sports liés à l'athlétisme, comme le saut en hauteur, en longueur, la course et les lancers.

Mais la population helvétique ne montre pas encore un grand enthousiasme pour l'éducation physique de ses filles. Les différentes sociétés de gymnastique essayent

de promouvoir leurs activités par des manifestations extérieures, mais l'accueil est tellement froid et hostile que les femmes gymnastes montrent une grande retenue à présenter leurs exercices en plein air. Souvent elles y renoncent face aux critiques de l'opinion publique. Il faut éduquer cette dernière, lui expliquer le pourquoi du «costume de gymnastique» et lui démontrer les bienfaits de la culture physique. Trois grandes manifestations rendent populaire la gymnastique féminine; il s'agit de l'exposition pour le travail féminin (Saffa) en 1928 à Berne, l'exposition suisse sur le sport et l'hygiène (Hyspa) en 1931 et enfin la grande démonstration de gymnastique à l'occasion du jubilé de la Société suisse de gymnastique en 1932 à Aarau.⁹ A chaque démonstration, les femmes améliorent leurs prestations et deviennent de ce fait plus crédibles.

Sur le plan cantonal: l'exemple de Fribourg

Si l'acceptation de la gymnastique au niveau fédéral est difficile, son introduction dans le canton de Fribourg est encore plus laborieuse. En effet Fribourg est un canton très catholique et très fidèle à ses traditions conservatrices. Les rapports établis par les médecins scolaires autour de 1915 font état d'un canton qui souffre de graves problèmes d'alcoolisme et d'hygiène, d'où de nombreuses maladies surtout dans les couches inférieures de la société. La gymnastique apparaît en fait comme le moyen rêvé pour lutter contre tous ces fléaux. Les autorités politiques cantonales s'en rendent compte au début du siècle, mais elles ont beaucoup de peine à convaincre une population qui ne veut pas être dérangée dans ses habitudes et qui brandit, de concert avec les curés de campagne le sacro-saint respect de la morale.

Deux hommes seront les artisans de l'introduction de l'éducation physique féminine dans le canton, ce sont Guillaume Sterroz, professeur de gymnastique et Georges Python, le Directeur de l'Instruction publique. Sterroz enseigne la gymnastique dans de nombreuses classes de filles et de ce fait est à même de comprendre et d'adapter cette branche aux besoins des écoles. Il publie des programmes pour la gymnastique des filles et des garçons, il organise des cours de perfectionnement pour l'introduction de ces programmes auprès des instituteurs et institutrices et enfin introduit dans les écoles de filles des examens similaires à ceux des garçons. C'est ce dernier point qui rencontre le plus d'oppositions. Différentes communes refusent que les filles de leurs écoles soient inspectées.

Elles vont écrire à la Direction de l'Instruction publique pour protester. Voici quelques-uns de leurs arguments: «N'ayant pas de place fermée propice à ces exercices, il n'est pas convenable pour la Rde Sœur et pour des filles de gesticuler sur une place publique. Les autorités communales ainsi que les parents s'opposent et s'opposeront aussi longtemps que possible à ces exercices pour les filles. Il nous semble impossible que les autorités supérieures exigent cela surtout pour la campagne où on a assez de gymnastique.»¹⁰

Elles relèvent également que ces exercices se font à proximité des auberges et que les enfants vont s'y désaltérer après l'examen (problème de l'alcoolisme), qu'il n'est pas décent que les fillettes fassent des exercices de gymnastique dans l'habit villageois, qu'un homme soit responsable de l'inspection (proposition d'engager une inspectrice), etc.

Dans le district de la Singine, certaines écoles ne se présentent même pas aux examens de gymnastique pour les garçons, ni aux cours de perfectionnement. Les raisons de ce refus sont d'une part la personnalité de G. Sterroz, l'inspecteur officieux, d'autre part la frontière linguistique et un désir de garder une certaine indépendance face à l'Instruction publique. Cette indépendance se retrouve en matière de gymnastique féminine, puisque les sœurs d'Ingenbohl, responsables en grande partie des écoles de filles dans le district organisent elles-mêmes leurs cours de perfectionnement d'éducation physique. Cette liberté prise au mépris des prescriptions cantonales mécontente Sterroz qui soupçonne les sœurs de pratiquer ce qu'il appelle «une gymnastique à l'eau de rose».¹¹

Dans certaines écoles, les cours de gymnastique souffrent d'un grand abstentionnisme. C'est la manière que choisissent les parents pour exprimer leurs protestations et leurs craintes face à cette nouvelle branche d'enseignement. Dans ce cas précis, le directeur de l'Instruction publique intervient pour vérifier la validité des excuses parentales et pour mettre à l'amende les récalcitrants.

Mais Sterroz cherche comment dissoudre cette opposition et faire accepter la gymnastique féminine. Il trouve plusieurs moyens qui à longue échéance vont porter leurs fruits. Il va d'abord former des femmes à l'enseignement de l'éducation physique, puis, avec d'autres enseignants, il écrit des articles dans le Bulletin pédagogique (journal des enseignants) pour expliquer les principes de la gymnastique féminine et ses bienfaits. Étonnamment les écoles tenues par des religieuses suivent l'énergique professeur de gymnastique et le gouvernement fribourgeois et inscrivent la gymnastique au programme de leur école. La campagne a plus de peine à suivre. Certaines écoles, à défaut de gymnastique, proposent des cours

d'hygiène pour lutter contre des fléaux tels que l'alcoolisme, la tuberculose et la forte mortalité infantile.

Si les autorités fribourgeoises se sont efforcées d'introduire la gymnastique féminine dans le canton, elles ont tenu à le faire dans le respect des traditions conservatrices de la population. Pour elles, la gymnastique a pour but de donner la santé aux futures mères, qui sont les gardiennes des foyers et les premières éducatrices des futurs citoyens. En soignant leur éducation, elles soignent en même temps toute une société qui évolue avec l'ère du temps tout en conservant les principes d'une tradition basée sur la religion catholique.

Conclusion

Privée de moyens financiers valables, critiquée par l'opinion publique, coincée entre les mouvements modernes venus de l'extérieur et des traditions conservatrices reniant toutes innovations, la gymnastique féminine a malgré tout fait son chemin en Suisse. Grâce au support d'hommes ouverts à un certain changement, elle a bénéficié d'une sorte d'indépendance que la gymnastique masculine n'avait pas. Cette dernière était tenue de respecter les lois et les réglementations du Département militaire fédéral et de ce fait n'avait pas autant de liberté que la culture physique féminine. Celle-ci s'est ouverte à des mouvements plus libres, plus naturels que ceux qui étaient son lot lorsqu'elle essayait encore d'imiter son grand frère. Les femmes ont dû s'affranchir des structures imposées par les hommes et ce n'est que dans les années 40 qu'«elle s'émancipe de la gymnastique masculine et se combine avec la musique. Depuis 1966, elle enrichit les exercices des garçons de ses apports originaux.»¹² Juste retour des choses que cette influence réciproque qui enrichit une discipline dont le but est aujourd'hui enfin le bien-être physique qui s'adresse aux citoyens suisses des deux sexes.

Notes

- 1 Heini Herter, «Der schweizerische Turnlehrerverein», in: *125 ans au service de l'éducation physique scolaire 1858–1983*, Stäfa 1983, 41.
- 2 S. Arbenz et al., *Manuel suisse pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, Zurich 1930, 14.

- 3 Jakob Bollinger-Auer, *Turnübungen für die Mädchen der oberen Klassen*, Zürich 1897, vol. 2, 3–8.
- 4 Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds 1952, vol. 1, 266.
- 5 J. Spühler, «Förderung des Mädchenturnens in den schweizerischen Schulen durch Bund und Kantone», *Annales suisses d'hygiène scolaire* 98 (1909), 109–111.
- 6 Fritz Pieth, «De la confrontation à l'intégration», in: *125 ans au service de l'éducation physique 1858–1983*, Stäfa 1983, 60–62.
- 7 Uriel Simri, *A concise world history of women's sports*, Netanaya 1983, 15–16.
- 8 Uriel Simri, *A historical analysis of the role of women in the modern olympic games*, Netanaya 1977, 8–15.
- 9 Eugen Zehnder, *Jubiläumsschrift des eidgenössischen Turnvereins 1832–1932, Eine Rückschau*, Zurich 1933, 205–207.
- 10 Archives de l'Etat de Fribourg, DIP gymnastique, lettre de J. Borcard, président de la commission scolaire de Grandvillard à G. Sterroz, 23 octobre 1913.
- 11 Archives de l'Etat de Fribourg, DIP gymnastique, Lettre de Guillaume Sterroz à Georges Python, directeur de l'instruction publique, 23 mars 1914.
- 12 Louis Burgener, «L'éducation physique en Suisse: histoire et situation actuelle», in: *Le sport et l'éducation: documents et recherche*, Derendingen 1974, vol. 1, 45.

